

## FORMATION INITIATEUR GOLF 2018 – 2019

# DOSSIER D'INSCRIPTION

### DONNÉES PERSONNELLES

---

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL/GSM : .....

EMAIL : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

VOTRE HANDICAP : .....

### DONNÉES DU CLUB

---

HOME CLUB : .....

### DONNÉES DU MAITRE DE STAGE

---

HEAD PRO : .....

EMAIL : ..... GSM : .....

## VOS BREVETS

---

VOUS AVEZ RÉUSSI LES COURS GÉNÉRAUX ADEPS SUIVANTS (OU ÊTES INSCRIT):

- Moniteur Sportif Initiateur (niveau requis pour la formation Initiateur golf)  
Date d'obtention du brevet ou date prévue pour passer l'examen :  
.....
- Moniteur Sportif Educateur - Adepts
- Moniteur Sportif Entraîneur – Adepts

VOUS DÉTENEZ L'ATTESTATION DE RÉUSSITE DU MODULE « 1ERS SOINS EN MILIEU SPORTIF »  
(OU ÊTES INSCRIT) - LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE SAUVETAGE.  
Requis pour la formation initiateur Golf.

Date d'obtention de l'attestation ou date prévue pour passer l'examen :

.....

Ce document doit être envoyé à l'AFGolf avant le 15 octobre 2018 dûment complété et signé, accompagné :

- **De la confirmation de soutien de votre Maître de stage et du club (Charte d'engagement ci-joint complétée et signée)**
- **De vos diplômes et attestations**

Par Mail : [pierre-alexis.rolland@afgolf.be](mailto:pierre-alexis.rolland@afgolf.be)

Par courrier :  
**Association Francophone Belge de Golf**  
**Boulevard Louis Schmidt 87 bte 6**  
**1040 Etterbeek**

Le comité d'éducation évaluera votre demande et vous confirmera votre inscription.  
La facture des **250 EUR** vous sera envoyée ultérieurement.

# CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB & MAÎTRE DE STAGE

Dans le cadre de sa **Formation Initiateur Golf**, le candidat devra suivre un stage de 40 heures dans le club de son choix. Le stage se fera en cours de formation auprès d'un maître de stage agréé par la PGA of Belgium. Il devra commencer à partir du début de la formation et se terminera pour le 30 août 2019 au plus tard.

La mise en pratique des connaissances et compétences acquises dans les cours de la **Formation Initiateur Golf** est primordiale. La prestation liée au stage en club devra toucher les modules et thématiques abordés lors des cours avec un minimum de **80%** dédié à l'enseignement et au coaching.

## I. LE RÔLE DU MAÎTRE DE STAGE :

- Le maître de stage veillera à accompagner l'élève dans son apprentissage et lui transmettra les compétences nécessaires à la bonne réussite de son stage.
- Le maître de stage guidera l'élève dans les activités d'enseignement et de coaching pour lesquelles il lui sera demandé de donner des initiations, gérer un groupe, etc.
- Le maître de stage fera part à l'AFGOLF de toute remarque qui pourra être utile à la progression de l'élève. L'AFGOLF prendra également contact avec le maître de stage pour faire le suivi.
- Le maître de stage complétera la grille d'évaluation de l'élève à la fin de son stage pratique (30 août 2019), jugeant la performance du candidat et l'évolution de celui-ci pendant toute la durée du stage (grille d'évaluation sera envoyée ultérieurement).

## II. LE RÔLE DU CLUB :

- Le Club mettra à la disposition du stagiaire l'infrastructure et l'assistance nécessaires à la bonne exécution de son stage.
- Le Club souscrira une assurance pour la responsabilité civile de ses bénévoles, sous laquelle l'élève est couvert.

## III. LE RÔLE DU STAGIAIRE :

- Le stagiaire veillera à acquérir les capacités nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui seront confiées par son maître de stage.
- L'élève respectera les exigences de sécurité, les règles ou les règlements sur le lieu de la formation et dans la zone et les installations du Club et respectera à tout moment l'étiquette de golf et le fair-play

- L'élève respectera les règles et le programme mis en place par le maître de stage, ainsi que le fonctionnement interne du club.
- L'élève devra fournir à l'AFGOLF le planning détaillé de ses prestations dans le club.

Après avoir passé avec succès les examens et stade de la **Formation Initiateur Golf**, le stagiaire ne sera autorisé qu'à donner des initiations collectives sous la supervision d'un Head pro et sous le statut de bénévole (cf. rémunération fixée par article 3 de la loi du 3 juillet 2005).

**Nom du club :**

**Nom du représentant :**

**Nom du maître de stage :**

**Nom de l'élève :**

Signature :

Signature :

Signature :